



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 6 Mars 2019

Etaient présents :

Laurence BACLE – Marie-Thérèse BOBBIO - Jacques CHAUMETTE – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET - Bernard JOPPIN – Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD - Jean-Michel LHERBIER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - Dominique NICCO – Guy PELISSIER (à partir du point 19-009) – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Daniel RAFFARD – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Claudine RICOU – Yan ROBERT - Michel ROUX - Michel SECONDAT - Didier SIGLER (à partir du point 19-009) – Marc WINOCOUR (à partir du point 19-009)

Etaient absents, excusés et représentés

Alain BRICAULT	a donné pouvoir à	Jean-Michel LHERBIER
François MOUTOT	a donné pouvoir à	Joseph LE FOLL
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Christine BOULANGER	a donné pouvoir à	Daniel RAFFARD
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Pierre SOUIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Michel VERENNEMAN	a donné pouvoir à	Pierre-Marie MICHEL
Marie-Christine CHAVILLON	a donné pouvoir à	Françoise LENARD
Michel LOMMIS	a donné pouvoir à	Dominique NICCO

Etait absent, excusé

Gilles HOCQUET

Secrétaire de séance : Bertrand HAUET

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 19-008

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Votants : 42

Du point 19-009 au point 19-019

Présents : 36

Pouvoirs : 9

Votants : 45

Le Conseil Communautaire,

19-008

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 13 février 2019.

19-009

AUTORISE, à l'unanimité (*1 abstention : Pierre-Marie Michel*) le Président à notifier le marché de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du stationnement de la gare de Montfort-Méré et aux abords des gares de Garancières-La-Queue et Villiers-Neauphle-Jouars avec mise en place d'une tarification à la société EFFIA aux conditions suivantes :

- la durée de concession est fixée à 10 ans ;
- le montant des investissements à la charge de la CCCY est de 670 768,50 €, soit 75% du montant total des investissements (894 358€), le solde de 25% étant porté par le délégataire ;
- le montant de la redevance annuelle, en année pleine, est fixé à 18 500 €, soit 183 374 € pour la durée du contrat.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

AUTORISE la société Effia à l'occupation temporaire du domaine public

19-010

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu.

DECIDE à l'unanimité d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2019

19-011

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour les travaux de réparation du boîtier de l'horloge du clocher de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 840.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-012

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 671.35 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-013

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 750.54 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-014

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité PMR sur plusieurs sites communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 15 764.07 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-015

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de remplacement de menuiseries à la Maison du Jeu de Paume.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Mareq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 395.64 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-016

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de rénovation de l'orgue de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 900.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-017

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement du système de chauffage de bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 438.05 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-018

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux d'installation d'un système de video protection.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 890.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-019

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement de chaudières de bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 22 088.33 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président

Hervé PLANCHENAULT